



**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
29 NOVEMBRE 2021 à SUD MANAGEMENT**

N° 2021 – 29

**OBJET : ELECTION DU SUPPLEANT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE
GENERALE DE CCI FRANCE**

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 35 dont 8 procurations

Majorité : 18

Nombre de voix pour : 35

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d'abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

VU l'article R711-57 du Code de Commerce disposant que les chambres représentées à CCI FRANCE désignent un suppléant appelé à remplacer leur Président en cas d'empêchement aux assemblées générales de CCI FRANCE ;

VU le Règlement Intérieur de CCI FRANCE, et notamment son article 1.1.3. relatif à la suppléance et aux pouvoirs des Présidents, membres titulaires de CCI FRANCE ;

CONSIDERANT la proposition du Président de la CCI de Lot-et-Garonne de nommer Bruno CASSE, Vice-Président Commerce, aux fins de le représenter en cas d'empêchement aux assemblées de CCI FRANCE ;

- Résultat du scrutin :
 - * Nombre de sièges : 42
 - * Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42
 - * Quorum : 22
 - * Nombre de membres élus présents ou représentés : 35
 - * Majorité : 18
 - * Nombre de voix pour : 35
 - * Nombre de voix contre : 0
 - * Nombre d'abstentions : 0
 - * Nombre de refus de vote : 0

L'ASSEMBLEE GENERALE

ELIT à l'unanimité, Bruno CASSET, Vice-Président Commerce, en qualité de suppléant aux assemblées générales de CCI FRANCE.

Fait à Agen, le 29 novembre 2021

LE PRESIDENT

Frédéric PECHAVY